

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 28 novembre 2025

Date de convocation : 14 novembre 2025

Nombre de membres

✕ 20 en exercice

✕ 16 présents et représentés

✕ 16 votants

L'an deux mil vingt-cinq, vingt-huit novembre à 09h30.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES), PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), M. EMERAUX Philippe (Maire honoraire de ROLLAINVILLE) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. MIDON Daniel (Maire de LES FORGES) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT),

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. DUCARIO Jonathan (Responsable Financier), M. VILLEMEN Pascal (Payeur Départemental), Mme. WICTZAK Emilie (Conseillère juridique et statutaire) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des Protocoles et Assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES).

2025/55. Fixation du taux de promotion pour les avancements de grade.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022, notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 01/07/2025 ;

Considérant qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Considérant que la présente délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Considérant que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié ;

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité,**

- Fixent, dans le cadre de l'avancement des fonctionnaires du Centre de Gestion au grade supérieur, le ratio à 100% et ce pour tous les cadres d'emplois des agents fonctionnaires du Centre de Gestion des Vosges.

Date d'effet de la délibération : 28/11/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

